



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Marche unique

Question écrite n° 7320

Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme le ministre des affaires européennes sur les perspectives de la réalisation du marché unique européen. Selon un rapport de la Commission de Bruxelles, trois ans après le sommet européen de Milan et malgré l'entrée en vigueur de l'Acte unique, seulement 107 des 300 propositions visant à supprimer les barrières techniques physiques et fiscales ont été adoptées. Le calendrier fixe à l'époque prévoyait la ratification de plus de la moitié du programme. Il désirerait savoir si les pays européens seront prêts à l'échéance fixée, et, dans la négative, il souhaiterait connaître les mesures susceptibles d'être prises afin d'éviter une distorsion de situation préjudiciable aux intérêts des pays concernés.

Texte de la réponse

Reponse. - 1o Selon le livre blanc de la commission sur l'achèvement du marché intérieur, soumis au conseil européen de Milan de juin 1985, quelque trois cents propositions de directives doivent être adoptées d'ici au 31 décembre 1992 pour l'établissement du marché intérieur. Plusieurs modifications sont depuis intervenues conduisant soit au retrait de certains textes, soit à leur regroupement. C'est aujourd'hui 279 propositions qui sont avancées par la commission. A la fin 1988, environ 90 p 100 des textes ont été déposés par la commission, dont 47 p 100 ont été adoptés ou ont fait l'objet d'une position commune ; la moitié du travail a donc été réalisée, indépendamment bien sûr de l'importance même des textes en cause. 2o Le bilan que l'on peut dresser est contrasté à ce dernier égard. Certes, le conseil européen de Rhodes (2 et 3 décembre) et le dernier conseil marché intérieur de la présidence grecque (21 décembre) ont permis d'adopter des textes de grande portée comme la directive sur la reconnaissance mutuelle des diplômes. Mais le retard cumulé demeure important. Il s'explique par des raisons techniques mais aussi des raisons de fond propres à l'année 1988. Si la commission a rempli sa fonction de proposition de façon satisfaisante, au moins quantitativement, le conseil a éprouvé quelques difficultés à instruire rapidement un aussi grand nombre de dossiers. Le retard de six mois intervenu pour la mise en vigueur de l'acte unique a différé la mise en œuvre du vote à la majorité qualifiée. La fin de l'année 1988 a marqué une nette amélioration de ce point de vue. Des raisons de fond : après avoir adopté des mesures d'harmonisation exigeant certes des arbitrages difficiles de la part des États membres mais ne mettant pas véritablement en cause des aspects essentiels de leur politique fiscale et industrielles, la Communauté voit à présent figurer à son ordre du jour des textes plus contraignants et qui soulèvent des obstacles nationaux plus importants. Si l'on songe au rapprochement des taxes indirectes, au développement de la libre prestation de services, à l'élargissement des directives marchés publics aux secteurs jusqu'à présent exclus, à l'abolition de tous les contrôles aux frontières, à l'adoption de règles communes en matière de radiodiffusion, les difficultés sont multiples. 3o Un effort important devra donc être encore consenti dans la période à venir et les États devront, pour tenir les engagements encore rappelés à Hanovre et à Rhodes, faire les choix qui s'imposent. Les progrès accomplis ne doivent cependant en aucun cas être négligés. Pour sa part, le Gouvernement français est déterminé à faire en sorte que sa présidence contribue à une réalisation plus rapide du marché intérieur dont l'achèvement symbolique au 31 décembre 1992 demeure l'objectif des Douze.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7320

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3787